



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 08 juin 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

13

Conseillers présents :

13

Membres présents : Tous

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Jacques METTENET, Mme Rosalie HUMLER, M. Frédéric LUTTER,
Mme Evelyne RICH, M. Bruno BARTHELME, Mme Michelle OUDIN,
M. Antoine REIBEL, Mme Samantha MARY, M. Fabien WEISSENBERGER,
Mme Elodie LETELLIER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN

Date de convocation : 02/06/2020

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 28 mai 2020
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Détermination des fonctions des Adjoint
5. Fixation de l'indemnité de fonction des élus
6. Constitution des commissions communales
7. Constitution de la commission d'appel d'offres et jurys de concours
8. Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
9. Désignation des membres de l'Association des Sports, des Loisirs et de la Culture de Kertzfeld (A.S.L.C.K.)
10. Désignation des délégués communaux
11. Nomination d'un correspondant "défense"
12. Nomination d'un référent "jeunesse"
13. Nomination d'un référent "communication"
14. Opération « emplois saisonniers » : création de postes
15. Logement communal 35 rue de Stotzheim : revalorisation du loyer au 1^{er} juin 2020
16. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal pour cette première séance du mandat.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil Municipal nomme Madame Sylvie CROVISIER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 28 MAI 2020

Ce point est reporté à la prochaine séance.

3. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat,

- **de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :**

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite d'un montant de 8 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite de montant par sinistre;

10° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile ;

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4. DÉTERMINATION DES FONCTIONS DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer la bonne administration de la commune en cas d'absence, elle donne délégation aux adjoints par arrêté municipal pour l'ensemble de ses fonctions, avec un ordre de priorité par domaine de compétence défini comme suit :

Jean-Pierre RINGEISSEN, 1^{er} Adjoint :

- Urbanisme
- Gestion du patrimoine (bâtiments communaux)
- Espaces verts / fleurissement / cimetière
- Relations avec les associations - Association Sports Loisirs et Culture (ASLCK)

Rosalie HUMLER, 2^{ème} Adjointe :

- Affaires sociales
- Affaires scolaires
- Affaires culturelles (bibliothèque municipale)
- Communication interne et externe

Jacques METTENET, 3^{ème} Adjoint :

- Voirie communale / Sécurité routière / Eclairage public / Réseaux divers
- Forêt communale (O.N.F. – S.I.V.U.) / Chasse / Environnement / Agriculture
- Encadrement du personnel technique atelier

Adopté à l'unanimité



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

5. FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS DES ÉLUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal du 28 mai 2020 portant élection du maire et des adjoints,

Considérant que le Maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'une indemnité de fonctions, au taux maximal, selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire selon le barème énoncé à l'article L.2123-24,

Considérant que les indemnités de fonctions sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le montant des indemnités de fonctions des adjoints au taux maximal, avec effet immédiat et pour la durée du mandat, selon le tableau suivant :**

| Communes de 1 000 à 3 499 habitants | Taux maximal retenu (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) |
|--|---|
| Jean-Pierre RINGEISSEN | 19,8 % |
| Rosalie HUMLER | 19,8 % |
| Jacques METTENET | 19,8 % |

- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.**

6. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-22 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de constituer les commissions suivantes :**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **Finances et affaires économiques :**

Missions :

Elaboration des budgets communaux, conclusion d'emprunt, programme d'investissement,...

Sont nommés :

Responsable : Jean-Pierre RINGEISSEN

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Jacques METTENET, Frédéric LUTTER, Antoine REIBEL, Fabien WEISSENBERGER, Bruno BARTHELMÉ

- **Gestion du patrimoine**

Missions :

Entretien des bâtiments communaux,...

Sont nommés :

Responsable : Jean-Pierre RINGEISSEN

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Jacques METTENET, Sylvie CROVISIER, Michelle OUDIN, Fabien WEISSENBERGER

- **Voirie communale / Sécurité routière**

Missions :

Voirie communale, sécurité routière, éclairage public, réseaux divers...

Sont nommés :

Responsable : Jacques METTENET

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Jean-Pierre RINGEISSEN, Frédéric LUTTER, Antoine REIBEL

- **Espaces verts / fleurissement / cimetière**

Missions :

Entretien des espaces verts, fleurissement, cimetière,...

Sont nommés :

Responsable : Jean-Pierre RINGEISSEN



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Rosalie HUMLER, Sylvie CROVISIER, Elodie LETELLIER, Samantha MARY

- **Environnement – agriculture – forêt – chasse**

Missions :

Gestion de la forêt, travaux forestiers, relations avec l'ONF, relations avec les exploitants agricoles, chasse communale,...

Sont nommés :

Responsable : Jacques METTENET

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Antoine REIBEL, Evelyne RICH, Fabien WEISSENBERGER

- **Relations culturelles, bibliothèque, communication interne et externe**

Missions :

Bibliothèque, culture, tourisme, communication interne et externe

Sont nommés :

Responsable : Rosalie HUMLER

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Sylvie CROVISIER, Michelle OUDIN, Evelyne RICH

- **Affaires scolaires**

Missions :

Relations avec le corps enseignant, visite des bâtiments scolaires, achat mobilier et fournitures scolaires, Conseil Municipal des Enfants

Sont nommés :

Responsable : Rosalie HUMLER

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Fabien WEISSENBERGER, Samantha MARY, Elodie LETELLIER



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **Action sociale**

Missions :

Aide aux familles en difficultés, aide aux démarches administratives, aide aux personnes handicapées, secours exceptionnel

Sont nommés :

Responsable : Rosalie HUMLER

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Samantha MARY, Evelyne RICH, Elodie LETELLIER, Michelle OUDIN

- **Urbanisme**

Missions :

Etude de dossiers d'urbanisme, PLU

Sont nommés :

Responsable : Jean-Pierre RINGEISSEN

Membres : Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Jacques METTENET, Frédéric LUTTER, Fabien WEISSENBERGER, Bruno BARTHELMÉ

7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURYS DE CONCOURS

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de jurys de concours :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **nomme :**

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire, membre de droit

Membres titulaires :
Jacques METTENET
Frédéric LUTTER
Fabien WEISSENBERGER



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Membres suppléants : **Jean-Pierre RINGEISSEN**
 Antoine REIBEL
 Sylvie CROVISIER

8. PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

9. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE KERTZFELD (A.S.L.C.K.)

Suite aux élections municipales de mars 2020, il y a lieu de procéder à la constitution d'un nouveau bureau de l'ASLCK composé de six élus du Conseil Municipal, membres de droit au sein de l'Association, pour la durée de leur mandat électoral.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **désigne les conseillers municipaux suivants à siéger au sein de l'ASLCK :**

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Jean-Pierre RINGEISSEN, | Président |
| Jacques METTENET, | Vice-Président |
| Fabien WEISSENBARGER, | Secrétaire |
| Rosalie HUMLER, | Secrétaire-adjointe |
| Evelyne RICH, | Trésorière |
| Michelle OUDIN, | Trésorière-adjointe |

10. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les conseillers communautaires ont été élus en même temps que les conseillers municipaux lors des élections du 15 mars 2020.

Pour mémoire, ont été élus les délégués titulaires communautaires suivants, deux sièges étant à pourvoir :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- M. Claude SCHOETTEL
- Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

A également été élu au poste de suppléant : M. Bruno BARTHELME.

Compte-tenu du décès de Monsieur Claude SCHOETTEL en date du 02 mai 2020, sont élus en tant que délégués titulaires communautaires :

- Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER
- M. Bruno BARTHELMÉ

- **S.I.V.U. DU CENTRE-ALSACE**

Vu les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats ;

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du S.I.V.U. des communes forestières du Centre-Alsace ;

Après avoir procédé à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne le délégué titulaire suivant : **Monsieur Jacques METTENET**
- désigne le délégué suppléant suivant : **Monsieur Antoine REIBEL**

- **SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

Vu les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats ;

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat des 26 Communes ;

Après avoir procédé à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne le délégué titulaire suivant : **Monsieur Jacques METTENET**
- désigne le délégué suppléant suivant : **Monsieur Antoine REIBEL**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE***

**Action sociale pour le personnel des collectivités territoriales*

Sont désignées :

- Déléguée collège élus : Rosalie HUMLER
- Déléguée collège agents : Jocelyne CROUZERY

Adopté à l'unanimité.

- **SMICTOM D'ALSACE CENTRALE**

Est désigné :

- Jacques METTENET

Adopté à l'unanimité.

11. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT "DÉFENSE"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- nomme Mme le Maire Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER en tant que correspondante « défense ».

12. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT "JEUNESSE"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- nomme Mme Rosalie HUMLER, 2^{ème} Adjointe au Maire, en tant que référente « jeunesse » auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

13. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT "COMMUNICATION"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- nomme Mme Rosalie HUMLER, 2^{ème} Adjointe au Maire, en tant que référente « communication » auprès de la Communauté de Communes de Benfeld & Environs.

14. OPÉRATION « EMPLOIS SAISONNIERS » : CRÉATION DE POSTES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'opération des emplois saisonniers pour les vacances scolaires de l'été 2020 et décide du principe d'embauche de jeunes de 16 à 18 ans par période de quinze jours pour seconder les employés communaux chargés de l'entretien des bâtiments et espaces verts sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 20h00 (4h en matinée sur 5 jours) rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Les périodes concernées sont les suivantes :

- du 06 juillet au 17 juillet
- du 20 juillet au 31 juillet
- du 03 août au 14 août
- du 17 août au 28 août

Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 22 juin 2020.

Le choix des candidats sera déterminé par tirage au sort lors de la séance de Conseil Municipal du 30 juin 2020 ; les nouvelles demandes étant prioritaires.

Approuvé à l'unanimité

15. LOGEMENT COMMUNAL 35 RUE DE STOTZHEIM : REVALORISATION DU LOYER AU 1ER JUIN 2020

Vu la révision légale à intervenir au 1^{er} juin de chaque année,

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (INSEE) est basé sur le premier trimestre de l'année 2020 (130,57) et le premier trimestre de l'année 2019 (129,38),

Considérant que cette variation d'indice représente une augmentation annuelle de + 0,92 %,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'appliquer une hausse de 0,92 % au loyer du logement communal à compter du 1^{er} juin 2020.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

16. DIVERS

- Point sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
- Communication de dates :
 - Réunion du Conseil d'Ecole du 3^{ème} trimestre : mardi 16 juin à 20h à la mairie
 - Commission des Finances élargie : jeudi 18 juin à 20h à la mairie

Séance close à 23h30.

Prochaine séance : mardi 30 juin 2020 à 20h